

CTBT : À l'AGNU 47, le Canada qui, depuis longtemps, cherche à obtenir la conclusion d'un traité interdisant totalement les essais nucléaires (CTBT), s'est efforcé de rallier de nouveaux partisans à cet objectif, conforté en cela par les moratoires français, russe et américain sur les essais nucléaires. La résolution relative au CTBT a été adoptée par 159 voix, contre une (États-Unis) et quatre abstentions (Chine, France, Israël et Royaume-Uni). C'est mieux qu'à l'AGNU 46, où le nombre des pour était de 147, celui des contre, de deux (France et États-Unis), et celui des abstentions, de quatre (Chine, Israël, Micronésie et Royaume-Uni).

Arrêt de la production : Le Canada a présenté son habituelle résolution demandant que soit interdite la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou autres engins nucléaires explosifs. Étant donné le récent (et futur) démantèlement à grande échelle d'armes nucléaires et la décision unilatérale des États-Unis de ne plus produire de matières fissiles à des fins militaires, le Canada espérait rallier plus de voix encore à cette résolution que les années passées. En fait, le vote s'est décomposé ainsi : 164 pour, aucune voix contre et trois abstentions (Inde,

Royaume-Uni et États-Unis). Plus tard, la France a demandé que son «oui» soit changé en abstention. Il n'en reste pas moins qu'il y a un progrès par rapport à 1991, puisque qu'à l'AGNU 46, les voix se partageaient comme suit : 152 pour, deux contre (France et États-Unis) et trois abstentions (Chine, Inde et Royaume-Uni).

Non seulement le Canada a donné l'exemple ou coparrainé le texte original de plusieurs résolutions importantes, y compris celles susmentionnées, mais il a contribué à rapprocher les États de façon que la résolution sur la Commission du désarmement des Nations Unies soit adoptée par consensus et il a joué un rôle essentiel dans la mise en marche du processus pour la réforme onusienne du contrôle des armements et du désarmement.

La fin de la Guerre froide aidant, les grandes puissances paraissent moins intéressées par des négociations multilatérales sur la limitation des armements qui les obligeraient juridiquement. En fait, elles semblent préférer des engagements unilatéraux pris au niveau politique. Le Canada, entre autres, estime que les institutions multilatérales constituent un cadre plus stable pour asseoir la sécurité. Le nouveau rôle de l'ONU dans ce domaine — et le

malaise que suscite, parmi les délégations de certains pays non alignés, l'influence croissante du Conseil de sécurité — transparaît dans les délibérations de la Première Commission, ce qui a pour effet positif d'amener les délégations à rechercher ensemble des façons de procéder à la réforme susmentionnée.

Au cours de l'AGNU 47, le Canada a également présidé avec succès le Groupe Barton et le tout nouveau groupe des États démocratiques (GODOS). À l'instar du premier nommé, ce dernier offre une tribune de consultation sur les résolutions et la diversité de sa composition permet de dépasser les éternelles divisions Est-Ouest et Nord-Sud.

La Première Commission se réunira de nouveau du 8 au 12 mars, à New York, afin de réévaluer les instruments multilatéraux du contrôle des armements et du désarmement. Les États membres examineront les rôles respectifs des instances de l'ONU suivantes : la Première Commission, la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement et le Bureau des affaires du désarmement, et ils réfléchiront à des moyens de les rendre plus efficaces, l'objectif étant de s'entendre sur des recommandations à cet effet. ■

Réévaluation des mécanismes de l'ONU relatifs au désarmement

Dans une résolution adoptée à la 47^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, on a demandé aux États membres de dire ce qu'ils pensent du rapport du Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, intitulé «Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide». Voici des extraits de la réponse officielle du Canada, qui met l'accent sur les rôles et le fonctionnement des mécanismes onusiens relatifs au désarmement. (Pour en savoir plus sur la réaction du Canada au rapport du Secrétaire général, voir le Bulletin du désarmement n° 19.)

Nous pensons fermement, comme le Secrétaire général, qu'il est temps que les États membres réévaluent soigneusement ces mécanismes pour s'assurer qu'ils suffisent à faire face aux nouvelles réalités. Il serait bon, pour commencer, de rappeler les principales fonctions de chacun de ces trois organismes multilatéraux de contrôle des armements et de désarmement (CAD) — la Première Commission, la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) et la Conférence du désarme-

ment (CD) —, et ensuite, de définir les problèmes qui peuvent surgir dans l'exécution efficace de ces fonctions, puis de décider de moyens pratiques pour les résoudre.

La Première Commission

De l'avis du Canada, le rôle de la Première Commission — organisme délibérant mondial — est de définir les priorités au programme du CAD multilatéral et de rallier le soutien et le dynamisme essentiels dans un premier temps au processus plus général de normalisation du contrôle des armements et du désarmement. Non seulement ce processus contribue à définir et à défendre des principes généraux, mais il se concentre de plus en plus — comme le montre si bien le Registre des armements — sur des mesures concrètes que la communauté internationale peut prendre pour réaliser ces grands objectifs ou normes.

La Première Commission reste une instance utile où les membres de l'ONU peuvent élaborer et clarifier les positions sur diverses questions relatives au CAD. La rationalisation du travail de la Première Commission progresse. Ainsi, elle mène de front le débat sur le désarmement et sur

les questions de sécurité internationale. Logiquement, nous devrions maintenant combiner les mesures qui visent ces deux sujets. Alors seulement aurons-nous tout à fait harmonisé notre étude des moyens — mesures de contrôle des armements et de désarmement — avec notre objectif, à savoir : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons accélérer le travail de rationalisation et d'établissement d'un ordre de priorités concrètes et pratiques, et nous efforcer d'élaborer moins de résolutions et d'instaurer un dialogue plus sincère. Maintenant qu'il n'y a plus de polarisation Est-Ouest, une plus grande coopération sur des questions précises devient possible entre délégations de différents groupes aux perspectives divergentes...

La CDNU

Le rôle principal de la CDNU est de permettre l'examen soigneux d'un ordre du jour limité, sans avoir à voter des résolutions. Sa tâche consiste à discuter de concepts, à réunir un consensus sur le contrôle des armements et les questions de sécurité internationale (p. ex., le transfert de technologie), et à définir (voir p. 17)